CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LAVAL

NO: 540-06-000015-190

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

MARTINE ROYER

<u>et</u>

CLAUDE ROUSSEAU

Demandeurs

C.

VILLE DE LAVAL

Défenderesse

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Mise en cause

DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE POUR AUTORISATION DE PRODUIRE UNE PREUVE APPROPRIÉE AU STADE DE L'AUDITION SUR L'AUTORISATION DE L'ACTION COLLECTIVE <u>MODIFIÉE EN DATE DU 1^{er} OCTOBRE 2021</u>

Art. 574 C.p.c.

À L'HONORABLE JUGE DONALD BISSON, SIÉGEANT COMME JUGE DÉSIGNÉ, LA DÉFENDERESSE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. CONTEXTE

 Le 23 décembre 2019, la demanderesse a déposé une Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être désignée représentante (ci-après la « **Demande d'autorisation**») à l'encontre de la défenderesse, relativement à des dommages allégués, découlant des inondations survenues en avril 2019;

- 1.1 <u>La Cour a informé les parties qu'elle autoriserait la demanderesse à modifier la Demande d'autorisation conformément à la Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être désignée représentant modifiée (ciaprès la « **Demande d'autorisation modifiée** »).</u>
- 2. À cet égard, le groupe proposé à (...) la Demande d'autorisation modifiée se lit comme suit :
 - a) Toute personne physique majeure et/ ou émancipée et toute personne morale, propriétaire, locataire ou résidante (...) de l'Île Verte (...) qui a été affectée (..) d'avril (...) à (...) juin 2019, soit par la brusque montée des eaux de la Rivière des Prairies et la crue qui en a résulté (...) ou qui a été aussi affectée par la fermeture du ponceau Comtois ou qui a été affectée par le refoulement des eaux dans le canal en amont du ponceau Comtois ou qui a été affectée par la destruction partielle du ponceau Comtois.

(…)

3. La défenderesse, Ville de Laval (la « **Ville** »), conteste la Demande d'autorisation <u>modifiée</u> et sollicite la permission de la Cour afin de présenter une preuve appropriée et d'interroger hors cour les demandeurs (...);

II. PREUVE APPROPRIÉE

- La preuve que souhaite présenter la Ville est utile, pertinente, et nécessaire pour éclairer la Cour quant au respect des critères de l'article 575 *C.p.c.*, à savoir :
 - A. Pétition datée du 27 mai 2019, <u>incluant une lettre</u> signée par messieurs Pierre Lachapelle et Gilles Lupien <u>ainsi qu'une pétition</u> (...) comprenant 80 signatures, <u>notamment celles des demandeurs</u> (ci-après la « **Pétition** »), jointe à la présente comme **Pièce R-1**;

B. (...)

- C. Mémoire du Comité Citoyen Laval-les-lles, intitulé « Post mortem des inondations de 2019 Secteur lles Laval et Jolibourg » (ci-après le « Mémoire »), daté du 13 juin, courriel attestant de sa transmission en date du 12 juin 2019, (…) et l'État des renseignements du Comité Citoyen Laval-les-lles au Registre des entreprises du Québec, joints à la présente comme Pièce R-3 en liasse;
- D. Déclarations assermentées de madame Lena Assaf, employée de la Ville, et de monsieur Nicholas Borne, conseiller municipal, jointes en liasse à la présente comme **Pièce R-4**;

A. La Pétition

- 5. La Pétition, Pièce R-1, était annexée à (...) une mise en demeure, <u>qui était</u> mentionné<u>e</u> au paragraphe 74 de la Demande d'autorisation, <u>et</u> qui (...) <u>est</u> <u>désormais alléguée au paragraphe 71.1 de la Demande d'autorisation modifiée et a</u> été produit<u>e</u> au dossier de la Cour <u>par les demandeurs comme Pièce P-4</u>;
- 5.1 La Pétition, Pièce R-1, est nécessaire afin de compléter la Pièce P-4;
- <u>5.2</u> <u>Les demandeurs ont produit la mise en demeure et une copie du texte de la Pétition, mais ils ont omis de produire la liste des signataires de la Pétition;</u>
- <u>5.3</u> <u>La Ville demande la permission de produire la liste complète des signataires de la Pétition, Pièce R-1;</u>
- 5.4 Cette preuve complète donc un document incomplet produit par les demandeurs et n'est pas susceptible d'être contestée quant à sa véracité, sa portée ou sa force probante, ayant été transmis par les citoyens à la Ville;
- 6. <u>De plus, la Pétition, datée du **27 mai 2019**, est nécessaire afin de compléter et contredire les paragraphes 72, (...) 73 et <u>78</u> de la Demande d'autorisation <u>modifiée</u>, par lesquels la demanderesse prétend <u>notamment</u> que ce n'est que le **13 juin 2019**, suite à une présentation de la défenderesse :</u>
 - Paragraphe 73: « (...) Suite à cette présentation, (...) plusieurs citoyens touchés se sont rendus compte que la crue des eaux (...) a été aggravée par l'option retenue et les travaux réalisés par la défenderesse Ville de Laval en 2017/2018 dont notamment, sur le ponceau Comtois (...) »(...);
 - <u>Paragraphe 78</u>: « (...) Les citoyens touchés ont cru que ces inondations étaient dues à la crue des eaux et n'ont su que plus tard que celles-ci ont été agrées à cause des travaux réalisés par la défenderesse Ville de Laval sur le ponceau Comtois (...); »
- 7. La Pétition, Pièce R-1, permettra également d'éclairer la Cour sur le bien fondé de la demande en rejet produite par la défenderesse au dossier <u>et la prescription du dossier</u>, en ce qu'elle fait état de la connaissance de la cause d'action par la demanderesse et les autres signataires, bien avant le 13 juin 2019;
- 8. La Pétition est datée du 27 mai 2019 et comprend 80 signatures, datées du 19 au 26 mai 2019:
- 9. La Pétition a été reçue par le bureau du maire de la Ville en date du 28 mai 2019, tel qu'il appert de la déclaration assermentée, Pièce R-4;

- 10. Or, ces signatures représentent 91% des propriétés situées sur l'Île Verte, tel qu'il appert du deuxième paragraphe de la Pétition;
- 11. Au premier paragraphe de la Pétition, il est mentionné ce qui suit :

« La fermeture du pont municipal entre l'Île Bigras et la terre ferme, au pire moment des inondations de 2019, <u>a mis tous ces résidents dans un état d'insécurité et de stress épouvantable et les a privé de services dont la Ville de Laval est responsable.»</u> (sic); (Notre soulignement)

12. Le quatrième paragraphe de la Pétition, en lien avec le Ponceau Comtois, se lit comme suit :

« Les travaux réalisés par la Ville après l'inondation de 2017 ont solidifié quelque peu la surface centrale de roulement pour les véhicules, mais n'ont pas corrigé les erreurs d'ingénierie dans la conception du ponceau et ce malgré la demande pressante des citoyens » (Notre soulignement);

13. Le cinquième paragraphe de la Pétition, se lit comme suit :

« La crue printanière d'avril et mai 2019 a produit, à quelques différences près, les mêmes résultats qu'en 2017. L'inondation du ponceau Comtois a encore provoqué la fermeture de la rue, l'inondation des propriétés bordant le canal et l'évacuation de certains résidents. De plus, une grande partie des côtés du ponceau a été complètement détruite, malgré les travaux faits après 2017 »;

- 14. La demanderesse, <u>Martine Royer</u>, et <u>(...) le demandeur</u>, Claude Rousseau, <u>(...) résident tous deux au 59, rue Comtois</u>;
- 15. La demanderesse a signé cette Pétition en date du **26 mai 2019** (p. 11), ainsi que son conjoint, le demandeur, en date du **20 mai 2019** (p. 7);
- 16. La production de la Pétition au dossier de la Cour est utile, pertinente, et nécessaire, afin <u>de compléter la Pièce P-4 et</u> d'éclairer la Cour quant au respect (...) des critères de l'article 575 (1), (2) et (4) C.p.c., à savoir que « les demandes des membres soulèvent des questions de droit ou de fait identiques, similaires ou connexes », « les faits allégués paraissent justifier les conclusions recherchées » et que « le membre auquel il entend attribuer le statut de représentant est en mesure d'assurer une représentation adéquate des membres », considérant que, comme le fera valoir la Ville lors de l'audition sur l'autorisation, le recours proposé par (...) les demandeurs est prescrit et qu'ils n'ont pas, en conséquence, l'intérêt à poursuivre ni démontrer une sérieuse apparence de droit;

17. La défenderesse soumet que la Pétition constitue un avis, aux termes de l'article 585 (2) de la *Loi sur les cités et villes*, R.L.R.Q., c. C-19;

B. (....)

18. à 25. (...)

C. Le Mémoire

- 26. Le Mémoire, le courriel attestant de sa transmission, (...) la déclaration assermentée attestant de sa réception et l'État des renseignements du Comité Citoyen Laval-les-lles au Registre des entreprises du Québec, Pièce R-3, sont nécessaires afin de compléter et contredire (...) les paragraphes 72, 73 et 78 de la Demande d'autorisation modifiée;
- 27. Ces documents permettront également d'éclairer la Cour sur le bien-fondé de la demande en rejet produite par la défenderesse au dossier de la Cour;
- 28. En effet, le Mémoire a été transmis à des représentants de la Ville en date du 12 juin 2019, soit la veille de la rencontre alléguée au paragraphe 72 de la Demande d'autorisation;
- 29. Compte tenu qu'il comprend 49 pages, personne ne contestera que sa rédaction aura débuté bien avant le 12 juin 2019;
- 29.1 Lors des crues de 2019, des membres du conseil d'administration du Comité citoyen Laval-les-lles étaient des résidents de l'île Verte, tel qu'il appert de l'état des renseignements joint à la pièce R-3 : Benoît Longtin (6 mai 2018 au 5 mai 2019, secrétaire, résident sur la rue Comtois), Mark Breton (20 avril 2016 au 15 septembre 2020, président, administrateur et membre invité, résident sur la rue Comtois) et Benoît Lévesque (5 mai 2019 au 15 septembre 2020, vice-président, résident sur la rue Comtois).
- 30. Le Mémoire traite des difficultés rencontrées par les citoyens des lles Laval, se prononce sur la qualité des interventions de la Ville à plusieurs égards, ainsi que les points à améliorer, du point de vue du Comité Citoyen Laval-les-lles;
- 31. Plus particulièrement aux fins de la présente, les pages 22 <u>à 28</u> se prononcent sur des difficultés rencontrées par les citoyens de l'Ile Verte, ainsi que des causes prétendument associées à celles-ci;
- 32. Il fait état des mêmes causes de reproche identifiées aux paragraphes 10, 15 et 46 à 61 de la Demande d'autorisation modifiée, quant à la situation du Ponceau Comtois;

- 33. De la même façon, à la page 8 du Mémoire, il est fait état des reproches de citoyens quant à la hauteur du Pont de l'Ile Bigras, conçu selon l'option retenue par la Ville, à l'encontre de leur avis;
- 34. Ces reproches sont notamment repris aux paragraphes 8, 38, (...) et 73 de la Demande d'autorisation <u>modifiée</u>;
- 35. Aux pages 25 et 26, le Mémoire traite de l'ordre d'évacuation et des prétendues conséquences de celui-ci pour les citoyens visés, allégués notamment aux paragraphes 24 à 37 de la Demande d'autorisation modifiée;
- 36. La production du Mémoire au dossier de la Cour est utile, pertinente et nécessaire, afin d'éclairer la Cour quant au respect (...) des critères de l'article 575 (1), (2) et (4) C.p.c., considérant l'argument de prescription qui sera présenté par la Ville lors de l'audition sur l'autorisation;

III. <u>Demande d'interroger les demandeurs hors cour</u>

- 37. Par la présente demande, la <u>Ville</u> désire être autorisée à procéder à l'interrogatoire <u>(...)</u> des demandeurs avant l'audition sur la Demande d'autorisation <u>modifiée</u>;
- 38. à 48. <u>(...)</u>
- <u>48.1</u> <u>Les interrogatoires sont utiles, pertinents, et nécessaire pour éclairer la Cour sur la question de la prescription du recours des demandeurs à sa face même;</u>
- 48.2 La Demande en autorisation a été déposée le 23 décembre 2019;
- 48.3 Or, le délai de prescription applicable est de 6 mois en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, R.L.R.Q., c. C-19;
- 49. (...) La demanderesse est signataire de la Pétition, Pièce R-1, en date du 26 mai 2019 (p. 11) et le demandeur est signataire de la Pétition, Pièce R-1, en date du 20 mai 2019 (p.7), alors (...) qu'ils allèguent, aux paragraphes 73 et 78 de la Demande d'autorisation modifiée, que ce n'est que le 13 juin que (...) plusieurs citoyens auraient compris leur cause d'action contre la Ville et que les citoyens touchés ont cru que ces inondations étaient dues à la crue des eaux et n'ont su que plus tard que celles-ci auraient été aggravées à cause des travaux réalisés par la défenderesse;
- 49.1 <u>Les demandeurs n'indiquent pas s'ils font partis de ces citoyens ni quand ils ont pris connaissance des reproches fait à la défenderesse;</u>

50. Dans le même ordre d'idées, (...) la mise en demeure, Pièce P-4, signée par le demandeur, est datée du 7 juin 2019 et elle pointe plutôt vers la démonstration que le demandeur Claude Rousseau avait connaissance de la cause d'action avant le 13 juin 2019, tel qu'il appert du texte reproduit ci-après :

« <u>Les résidents des Îles Laval ont subi dans les dernières semaines et subissent encore aujourd'hui plusieurs perturbations, inconvénients et désagréments reliés auxactions et inactions de Ville de Laval ou qui engagent sa responsabilité.</u>

Pendant plusieurs jours et semaines, les résidents des îles Laval ont subi les conséquences de la fermeture complète du pont reliant l'île Bigras à l'île Jésus, de l'usage d'une passerelle piétonnière sur le nouveau pont Bigras, de l'évacuation de résidents, des services municipaux qui ont été entièrement ou partiellement suspendus et des erreurs de gestion et d'ingénierie de votre administration ayant causé et accentué l'effet de ces conséquences pour les résidents.

Parmi ces conséquences, de manière non limitative, citons l'état d'anxiété, de stress et d'insécurité des personnes, les dommages matériels aux biens dus à l'aggravation du niveau d'eau de la dernière crue, la perte de valeur marchande de toutes les propriétés des îles Laval, les dommages moraux aux résidents des îles Laval.

Pour les résidents de l'île Verte, la situation est encore pire. Les crues de 2017 et de 2019 ont été aggravées par le ponceau (barrage) Comtois. La situation a été rendue plus dangereuse après 2017 par les travaux de consolidation de l'ouvrage qui l'a surhaussé.

L'érosion a fait son œuvre et 4 terrains sont en piteux état. Depuis 2012, ce sera la troisième réfection du ponceau, avec sa part renouvelée de désagréments causés par la poussière et le bruit.

Nous tenons la Ville de Laval responsable des travaux mal faits ou mal conçus qui ont causé des semaines d'inquiétude, de destruction de nos terrains et pour plusieurs des maisons inondées, sans compter des pertes de valeur marchande et de travaux à faire pour rétablir une situation normale.

Nous vous mettons donc en demeure de compenser les résidents et les propriétaires affectés comme décrits dans la pétition déjà signée par les citoyens des îles, ci- annexée.

Nous vous mettons également en demeure de prendre les mesures de sauvegarde identiques à celles décrites dans cette pétition et/ou toute autre semblable afin de protéger les propriétés des citoyens desdites îles.

A défaut par les autorités responsables de le faire, des procédures judiciaires seront prises sans préjudice à l'utilisation d'un recours collectif si nécessaire.

Il est donc temps de prendre les mesures appropriées. (sic)» (Nos soulignements)

- 51. La défenderesse est donc justifiée de demander la permission d'interroger hors cour (...) <u>les demandeurs</u>, de vérifier avec exactitude et <u>d'éclairer la Cour quant</u> <u>à</u> la date à laquelle <u>(...) ils ont</u> pris connaissance des causes d'action alléguées contre la Ville;
- 51.1 Il relève du rôle de filtrage de la Cour à l'autorisation de rejeter les actions collectives prescrites à la face même des procédures et de la preuve appropriée;
- 52. Considérant ce qui précède, l'interrogatoire de la demanderesse permettra à la défenderesse et au Tribunal d'obtenir les informations nécessaires qui seront indispensables <u>au Tribunal</u> pour déterminer si les critères de l'article 575 C.p.c. (2) et (4) sont remplis et pour permettre un débat complet et éclairé sur la Demande d'autorisation <u>modifiée</u>;
- 53. Ces précisions sont d'autant plus essentielles considérant les sommes substantielles réclamées par (...) les demandeurs;
- 54. La défenderesse désire interroger <u>les demandeurs</u> sur <u>(...)</u> <u>des sujets ayant trait</u> <u>à la question de savoir si l'action des demandeurs est, ou non, prescrite</u>.
- 55. <u>(...)</u>
- 56. La tenue de <u>ces</u> interrogatoire<u>s</u> porterai<u>en</u>t sur des questions simples et claires, ne nécessiterait pas de déboursé important et respecterait les critères de raisonnabilité et de proportionnalité;
- 57. (...) Les interrogatoires (...) sont appropriés et pertinents considérant les circonstances et les faits du présent dossier;
- 58. (...) Les interrogatoires (...) sont appropriés afin que la défenderesse puisse bénéficier d'une audition équitable au stade de l'autorisation et que la Cour soit en mesure d'exercer son rôle de filtrage de façon éclairé;
- 59. Il est approprié et dans l'intérêt d'une saine administration de la justice de permettre que (...) les demandeurs soient interrogés avant l'audition de la Demande d'autorisation modifiée;
- 60. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL:

ACCORDER à la défenderesse la permission de produire les Pièces R-1, R-3 et R-4;

ACCORDER la permission d'interroger (...) <u>les demandeurs sur des sujets</u> ayant trait à la question de savoir si l'action des demandeurs est, ou non, prescrite, et ce, pour une durée maximale de 2 heures chacun au bureau des avocats de la défenderesse;

LE TOUT sans frais de justice, sauf en cas de contestation.

Laval, le <u>1^{er} octobre 2021</u>

lesai

LESAJ, avocats et notaires - Service des affaires juridiques de Ville de Laval Avocats de la défenderesse (Mes Guillaume Desjardins, Hugues Doré-Bergeron et Vincent Blais-Fortin)

1200, boul. Chomedey, bureau 600

Laval, Québec, H7V 3Z3 Téléphone: (450) 978-5866 Télécopieur: (450) 978-5871

Courriel: <u>gu.desjardins@laval.ca</u>

h.dorebergeron@laval.ca v.blais-fortin@laval.ca

Notification: notification-lesaj@laval.ca

N/Réf.: 101-20-18200/GD

AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataire:

Me Jean Denis Cardinal Léonard Denis, avocats s.n.

408, rue McGill Montréal (Québec) H2Y 2G1

jdenis@cardinalleonard.com

Avocats de la demanderesse

PRENEZ AVIS que la demande de la défenderesse, Ville de Laval, pour autorisation de produire une preuve appropriée sera présentée pour décision à l'honorable juge Donald Bisson, siégeant comme juge désigné, <u>le 28 octobre 2021, à une salle à être déterminée au Palais de justice de Montréal.</u>

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Laval, le <u>1^{er} octobre 2021</u>

LESAJ, avocats et notaires - Service des affaires juridiques de Ville de Laval Avocats de la défenderesse (Mes Guillaume Desjardins, Hugues Doré-Bergeron et Vincent Blais-Fortin)

1200, boul. Chomedey, bureau 600

Laval, Québec, H7V 3Z3
Téléphone: (450) 978-5866
Télécopieur: (450) 978-5871
Courriel: <u>gu.desjardins@laval.ca</u>

h.dorebergeron@laval.ca v.blais-fortin@laval.ca

Notification: notification-lesaj@laval.ca

N/Réf.: 101-20-18200/GD

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LAVAL

NO: 540-06-000015-190

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

MARTINE ROYER

et

CLAUDE ROUSSEAU

Demandeurs

C.

VILLE DE LAVAL

Défenderesse

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Mise en cause

PIÈCE R-3 (COMPLÉMENT)



Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2021-09-10 10:46:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 1170783279

Nom COMITÉ CITOYEN LAVAL LES ÎLES

Adresse du domicile

Adresse 5 ch. du Mistral

Laval (Québec) H7Y1S2

Canada

Adresse du domicile élu

Nom de famille welsch
Prénom peter

Adresse 5 ch. du Mistral

Laval (Québec) H7Y1S2

Canada

Immatriculation

Statut

Date d'immatriculation 2015-03-10

Date de mise à jour du statut 2015-03-10

Date de fin d'existence prévue Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au

registre.

Immatriculée

Forme juridique

Forme juridique Personne morale sans but lucratif

Date de la constitution 2015-03-10 Constitution

Régime constitutif QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C.

C-38)

Régime courant QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C.

C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements 2021-03-08

Date de la dernière déclaration de mise à jour

2020-10-27 2020

annuelle

Date de fin de la période de production de la

2021-11-15

déclaration de mise à jour annuelle de 2021

Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2020

2020-11-15

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE) 9861

Activité Organisations civiques et amicales

Précisions (facultatives) -

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

Aucun

Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Liste des administrateurs

Nom de famille Senécal

Prénom Katia

Date du début de la charge

2016-04-20

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles Vice-président

Adresse 545 ch. du Bois Laval (Québec) H7Y1H6 Canada

Nom de famille Silicani

Prénom Sylviane

Date du début de la charge 2018-05-06

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles Secrétaire

Adresse 43 ch. du Tour Laval (Québec) H7Y1G5 Canada

Nom de famille welsch

Prénom peter

Date du début de la charge 2020-09-15

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles Vice-président

Adresse 5 ch. du Mistral Laval (Québec) H7Y1S2 Canada

Nom de famille laurin

Prénom jean-claude

Date du début de la charge 2020-09-15

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles Vice-président

Adresse 268 ch. du Tour Laval (Québec) H7Y1H2 Canada

Nom de famille hickok

Prénom normand

Date du début de la charge 2020-09-15

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles Trésorier

Adresse 734 ch. de la Fourche Laval (Québec) H7Y1S8

Canada

Nom de famille gingras

Prénom stéphane

Date du début de la charge 2020-09-15

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles Administrateur

Adresse 30 ch. du Tour Laval (Québec) H7Y1G6 Canada

Nom de famille chillis

Prénom patrick

Date du début de la charge 2020-09-15

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles Administrateur

Adresse 726 ch. de la Fourche Laval (Québec) H7Y1S8

Canada

Nom de famille Lemieux

Prénom Julie

Date du début de la charge 2015-03-10

Date de fin de la charge 2017-05-03

Fonctions actuelles Président, Administrateur

Adresse 599 ch. du Bois Laval (Québec) H7Y1J2 Canada

Nom de famille Martin

Prénom Claude

Date du début de la charge 2015-03-10

Date de fin de la charge 2015-08-15

Fonctions actuelles Vice-président, Administrateur

Adresse 39 rue Pariseau Laval (Québec) H7Y1J7 Canada

Nom de famille Leduc

Prénom Chantal

Date du début de la charge 2015-03-10

Date de fin de la charge 2016-04-20

Fonctions actuelles Trésorier, Administrateur

Adresse 153 ch. du Tour Laval (Québec) H7Y1G8 Canada

Nom de famille Morin

Prénom Josée

Date du début de la charge 2015-03-19

Date de fin de la charge 2016-04-20

Fonctions actuelles Secrétaire

Adresse 495 ch. du Bois Laval (Québec) H7Y1H6 Canada

Nom de famille Richard

Prénom Jean-Paul

Date du début de la charge 2015-03-19

Date de fin de la charge 2015-08-15

Fonctions actuelles Administrateur

10/09/2021 10:51

Adresse

34 rue Pariseau Laval (Québec) H7Y1J5 Canada

Nom de famille Longtin
Prénom Benoit

Date du début de la charge 2015-03-19

Date de fin de la charge 2017-05-03

Fonctions actuelles Administrateur

Adresse 65 rue Comtois Laval (Québec) H7Y1S7 Canada

Nom de famille Boivin

Prénom Katherine

Date du début de la charge 2015-04-16

Date de fin de la charge 2015-11-30

Fonctions actuelles Administrateur

Adresse 16 ch. des Trilles Laval (Québec) H7Y1K2 Canada

Nom de famille valiquette

Prénom marie-joëlle

Date du début de la charge 2016-04-20

Date de fin de la charge 2017-05-03

Fonctions actuelles Secrétaire

Adresse 100 CH. du tour Laval Québec H7Y1G7 Canada

Nom de famille breton

Prénom mark

Date du début de la charge 2016-04-20

Date de fin de la charge 2020-09-15

Fonctions actuelles Président, Administrateur, membre invité

Adresse 55 rue Comtois Laval (Québec) H7Y1S7 Canada

Nom de famille desrochers

Prénom sylvain

Date du début de la charge 2016-04-20

Date de fin de la charge 2017-05-03

Fonctions actuelles Trésorier

Adresse 75 rue Comtois Laval (Québec) H7Y1S7 Canada

Nom de famille Rivest

Prénom Claude

Date du début de la charge 2017-05-03

10/09/2021 10:51

Date de fin de la charge 2018-05-06
Fonctions actuelles Vice-président

Adresse 875 ch. de la Fourche Laval (Québec) H7Y1S9

Canada

Nom de famille Frenette
Prénom Johane

Date du début de la charge 2017-05-03

Date de fin de la charge 2020-09-15

Fonctions actuelles Trésorier

Adresse 31 rue Pariseau Laval (Québec) H7Y1J7 Canada

Nom de famille Laberge
Prénom Josée

Date du début de la charge 2018-05-06

Date de fin de la charge 2019-05-05

Fonctions actuelles Président

Adresse 590 ch. du Bois Laval (Québec) H7Y1J1 Canada

Nom de famille couturier

Prénom Stéphane

Date du début de la charge 2018-05-06

Date de fin de la charge 2019-05-05

Fonctions actuelles Vice-président

Adresse 67 ch. du Tour Laval (Québec) H7Y1G5 Canada

Nom de famille Longtin

Prénom Benoît

Date du début de la charge 2018-05-06

Date de fin de la charge 2019-05-05

Fonctions actuelles Secrétaire

Adresse 65 rue Comtois Laval (Québec) H7Y1S7 Canada

Nom de famille Girard
Prénom Eddy

Date du début de la charge 2018-05-06

Date de fin de la charge 2019-05-05

Fonctions actuelles Administrateur

Adresse 69 ch. du Tour Laval (Québec) H7Y1G5 Canada

Nom de famille Ménard

Carole Prénom

Date du début de la charge 2018-05-06 Date de fin de la charge 2020-09-15 Fonctions actuelles Administrateur

Adresse 16 ch. du Tour Laval (Québec) H7Y1G4 Canada

Lévesque Nom de famille Prénom **Benoit**

Date du début de la charge 2019-05-05 2020-09-15 Date de fin de la charge Fonctions actuelles Vice-président

76 RUE Comtois Laval Québec H7Y1S7 Canada Adresse

Godin Nom de famille France Prénom

Date du début de la charge 2019-05-05 Date de fin de la charge 2020-09-15 Fonctions actuelles Secrétaire

1290 RUE Bourgeois Laval Québec H7P1P8 Canada Adresse

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre	
Déclaration de mise à jour courante	2021-03-08	
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-10-27	

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-10-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-01-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-07-19
Déclaration de mise à jour courante	2017-05-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-12-05
Déclaration de mise à jour courante	2015-12-02
Déclaration initiale	2015-05-08
Lettres patentes	2015-03-10

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms	2015-03-10	

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
COMITÉ CITOYEN LAVAL LES ÎLES		2015-03-10		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.



© Gouvernement du Québec

Nº 540-06-000015-190

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

DISTRICT DE LAVAL

MARTINE ROYER

<u>-et-</u>

CLAUDE ROUSSEAU

Demandeurs (...)

c.

VILLE DE LAVAL

Défenderesse

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Mis en cause

PIÈCE R-3 (COMPLÉMENT)

ORIGINAL

Notre référence : 101-20-18200/GD

Avocats responsables:

Me Guillaume Desjardins, Me Hugues Doré-Bergeron et

Me Vincent Blais-Fortin

Courriels: gu.desjardins@laval.ca,

h.dorebergeron@laval.ca v.blais-fortin@laval.ca

BA-0476



LESAJ, Avocats et notaires Service des affaires juridiques de Ville de Laval

600 - 1200, boulevard Chomedey
Case Postale 422
Succursale Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4

Téléphone
450 978-5866
Télécopieur
450 978-5871

Courriel aux seules fins de notification d'actes de procédure : $notification\text{-lesaj} \\ @laval.ca$

Nº 540-06-000015-190

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

DISTRICT DE LAVAL

MARTINE ROYER

-et-

CLAUDE ROUSSEAU

Demandeurs (...)

c.

VILLE DE LAVAL

Défenderesse

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Mis en cause

DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE POUR
AUTORISATION DE PRODUIRE UEN PREUVE
APPROPRIÉE... <u>MODIFIÉE EN DATE DU 1er</u>
OCTOBRE 2021 ET PIÈCE R-3 (COMPLÉMENT)
(Art. <u>574</u> C.p.c.)
ET AVIS DE PRÉSENTATION

ORIGINAL

Notre référence: 101-20-18200/GD

Avocats responsables:

Me Guillaume Desjardins, Me Hugues Doré-Bergeron et

Me Vincent Blais-Fortin

Courriels: gu.desjardins@laval.ca,

<u>h.dorebergeron@laval.ca</u> v.blais-fortin@laval.ca

BA-0476



LESAJ, Avocats et notaires Service des affaires juridiques de Ville de Laval

600 - 1200, boulevard Chomedey
Case Postale 422
Succursale Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4

Télécopieur
450 978-5871

Courriel aux seules fins de notification d'actes de procédure : notification-lesaj@laval.ca